

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2017
Séance du 15 février 2017

N° 05
**Objet : Reprise des missions et
programmes du Pays digneois**

EXTRAIT
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le quinze du mois de février à seize heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le neuf du mois de février 2017 s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : SUZOR Pierre

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis(jusqu'au rapport n°23), BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUX MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAREL Serge(jusqu'au rapport n°22), CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°23), CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia , GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick , MALDONADO Jean Paul, MARTINELLI Patrick, MARTIN Emmanuelle , NEBES Sandrine, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, REBOUL Chidéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne (jusqu'au rapport n°22), THONNATTE Lionel (jusqu'au rapport n°5) , TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
AILHAUD Régine a donné pouvoir à ARENA Antoine
BRUN Patricia a donné pouvoir à BONDIL Marc
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYEN Christelle
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel
CAREL Serge a donné pouvoir à JUGY Daniel à partir du rapport n°22

Etaient représentés :

AURRIC Bernadette a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BARBERO Christian a donné pouvoir à TONELLI Corinne jusqu'au rapport n°22
DOMENGE a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard
FERAUD Maryline a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
GUICHARD Laurence a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à VILLARON Bruno
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BREMOND Danièle
BAILLE Denis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia à partir du rapport n°23
CAZERES Benoit a donné pouvoir à HERMITTE Francis à partir du rapport n°24
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles à partir du rapport n°5

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
BALIQUE François
ROCHAT Jacques

Madame Emmanuelle MARTIN, rapporteur, expose ce qui suit :

Il a été formé entre les quatre Communautés de communes : Asse-Bléone-Verdon, Duyes et Bléone, Haute-Bléone, Pays de Seyne, une association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, afin de permettre la création d'un Pays au sens des dispositions de la loi n°95-115 du 4 février 1995 , n°99-533 du 25 juin 1999 et n° 2003-590 du 2 juillet 2003.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite « loi NOTRe » a poursuivi le mouvement de réforme de l'administration territoriale engagé depuis plusieurs années en vue de simplifier nos institutions locales, de renforcer la compétitivité des territoires et de faire progresser la solidarité territoriale.

Il a été créé par arrêté n°2016-294-002 du 21 octobre 2016 la communauté d'agglomération « Provence Alpes Agglomération ». La nouvelle agglomération regroupe l'intégralité des communautés de communes composant le Comité du Pays dignois.

La communauté d'agglomération exerçant les compétences : développement économique, aménagement de l'espace communautaire et environnement, dûment intégrées dans l'exercice des compétences prévues aux statuts, répond aux objectifs du Comité du Pays dignois et s'y substitue.

Dans ce cadre, il est proposé que la communauté d'agglomération reprenne les missions qui incombaient au territoire de projet et assure la continuité des programmes du Comité du Pays dignois, en reprenant le portage juridique, particulièrement pour :

- Le programme européen LEADER 2014-2020
- Le programme européen Espace Valléen 2014-2020
- Le programme national Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
- Le contrat régional d'équilibre territorial (CRET)

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU l'arrêté n°2016-085006 du 25 mars 2016 arrêtant le schéma départemental de coopération intercommunal ;
- VU l'arrêté n°2016-294-002 du 21 octobre 2016 portant création de la communauté d'agglomération « Provence Alpes Agglomération » ;
- VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
- VU les statuts du Comité du Pays Dignois en date du 28 mai 2015 ;
- CONSIDERANT que Provence Alpes Agglomération regroupe l'ensemble des anciennes communautés de communes membres du Comité du Pays Dignois ;
- CONSIDERANT que les compétences de Provence Alpes Agglomération comprennent les missions aujourd'hui exercées par le Comité du Pays Dignois ;
- CONSIDERANT la décision de l'Assemblée Générale du Comité du Pays dignois en date du 24 octobre 2016 approuvant le transfert des missions du Comité du Pays dignois à la communauté d'agglomération ;

Il vous est proposé

De décider de la reprise des missions du Comité du Pays d'ignois par la communauté d'agglomération.

De dire que cette reprise concerne l'actif et le passif de l'association, les contrats, conventions et programmes en cours ainsi que les subventions qui y sont liées.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

ACTE notifié à Monsieur le Préfet le : 24 FEV. 2017

reçu à la Communauté d'agglomération

Provence Alpes Agglomération et publié le
certifié exécutoire

la Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

24 FEV. 2017



PROVENCE
ALPES
AGGLOMERATION

